

<p>Etapes du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et sécuriser une emprise foncière adaptée ; - Mettre en place la gouvernance Etat-Pays du projet (comité de projet, groupes techniques, maîtrise d'ouvrage déléguée) ; - Définir le projet scientifique et culturel, la programmation scientifique du parcours du musée et la programmation architecturale ; - Sélectionner un maître d'œuvre ; - Lancer un appel d'offre ; - Lancer les travaux ; - Ouvrir au public et gérer la structure.
<p>Etat d'avancement du projet au 18 septembre 2018</p>	<p>Au mois d'octobre 2017, l'État et la Polynésie française ont mis en œuvre une conduite de projet partagée sous la forme d'un groupe de préfiguration qui a permis de dégager les enjeux, la gouvernance et le déroulement du projet.</p> <p>Le 24 janvier 2018, le comité de projet pour la création du Centre de mémoire, co-présidé par le haut-commissaire de la république et par le Président de la Polynésie française, a été installé. Il a réaffirmé la nécessité d'un lieu destiné à « renouveler le pacte républicain entre l'État et la Polynésie française » et à permettre aux Polynésiens de s'approprier pleinement leur histoire. Il a décidé la mise en place de deux groupes de travail chargés de définir les contours du futur lieu de présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le groupe « scientifique » chargé de définir le périmètre du projet s'est réuni à dix reprises entre le 28 février et le 18 avril 2018. Chaque séance de travail a donné lieu à un compte-rendu détaillé. Le groupe scientifique a défini le périmètre et les enjeux du Centre dont la fonction première est de « transmettre » : s'adresser au plus grand nombre, mettre l'accent sur le public scolaire, être conçu comme un lieu de vérité, laisser une place prépondérante à l'oralité et être innovant. Il a proposé d'articuler le contenu autour des thèmes suivants : « comprendre », « témoigner », et « questionner » ; - le groupe « bâtementaire » chargé des aspects techniques du projet, s'est quant à lui réuni à cinq reprises entre mai et août 2018. Son rôle consiste à établir les conditions techniques de réalisation de l'opération et à participer au suivi de la réalisation des différentes phases d'études de programmation et conception (MOE). <p>Le comité de projet qui s'est réuni pour la seconde fois le 20 juillet 2018 a validé les propositions des deux groupes de travail, et décidé le lancement des diagnostics et études nécessaires. Il a également validé le principe de la préparation d'une convention Etat-Pays afin de formaliser une maîtrise d'ouvrage partagée.</p>
<p>Points d'attention</p>	<p><u>Cession de l'ensemble immobilier de l'Etat au Pays, au franc symbolique</u> Sur le site, l'hypothèse de travail est l'utilisation du complexe Villa COMAR-Hôtel de Marine que l'Etat s'engage à céder au Pays.</p> <p><u>Continuer les recherches sur le fait nucléaire</u> On est loin de tout savoir sur la période des essais nucléaires et sur leurs conséquences. Le futur centre de mémoire, qui n'a pas vocation à être une entité de recherche à part entière, doit cependant permettre une émulation des travaux scientifiques, dans tous les domaines, sur le fait nucléaire, dans une posture de recherche de vérité permanente. Il en découle également qu'un geste de l'Etat doit être perceptible quant à une ouverture des archives.</p>
<p>Projets connexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance du fait nucléaire dans la Loi statutaire organique ; - Révision du procès de Pouvana'a a Oopa ; - Adaptation des programmes et des ouvrages pédagogiques ; - Journée commémorative (actuellement, le 2 juillet fixée par arrêté 845 CM du 28 juin 2011).